

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 13 décembre 2006

Présents : Mmes DELPEYROUX - RENARD
MM. ANDRE - COURTIN – ROMERO – MORIAUX
Excusée : Mme SERVAGE

Championnats de France Enregistrement de feuilles de marque

Minimes Masculins

Poule A 11^{ème} journée N° 401
12^{ème} journée N° 406 sauf 407 – 408
Poule F 12^{ème} journée N° 462 – 463 – 464
7^{ème} journée N° 220
8^{ème} journée N° 274 - 276 - 277 - 278 - 280 sauf 288
9^{ème} journée N° 292 à 324 sauf 292 – 298 – 309 – 311 – 312 – 313 – 321 – 323 –

Cadets 1^{ère} division

9^{ème} journée N° 135 – 136 – 138 – 139 – 140 sauf 130
10^{ème} journée N° 145 à 160 sauf 145 – 151 – 153 – 154 – 155 – 156

Cadets 2^{ème} division

9^{ème} journée N° 257 – 262 – 263 – 264 – 271 – 273 – 276 – 281 – 282 – 286 – sauf 277
10^{ème} journée N° 289 à 320 sauf 291 – 294 – 312 – 313 – 316 – 319

Minimes Féminines

7^{ème} journée N° 217
8^{ème} journée N° 253 – 255 – 261 – 263 – 278 – 285 sauf 284
9^{ème} journée N° 289 à 324 sauf 291 – 299 – 303 – 308 – 314 – 319 – 320

Cadettes 1^{ère} division

7^{ème} journée N° 100
8^{ème} journée N° 116 – 122
9^{ème} journée N° 132 – 134 – 135 – 136
10^{ème} journée N° 145 à 160 sauf 146 – 150
12^{ème} journée N° 192

Cadettes 2^{ème} division

8^{ème} journée N° 149
9^{ème} journée N° 161 à 180 sauf 169 – 178
10^{ème} journée N° 181 à 200 sauf 186 – 181 – 192 – 193 – 197 – 198

NM1

13^{ème} journée N° 114
14^{ème} journée N° 118 à 126 sauf 119 – 120 – 124

NM2

12^{ème} journée N° 82 / 262 – 263
13^{ème} journée N° 85 à 91 / 267 à 273 / 449 à 455 sauf 449 / 631 à 637 sauf 632 – 634 – 636

NM3

10^{ème} journée N° 668 – 679 – 715 – 719
11^{ème} journée N° 721 à 792 sauf 722 – 743 6 745 – 761 – 771 – 774 – 781 – 782 – 788

Ligue Féminine N° 66 – 71 à 77

NF1 N° 93 – 98 à 103

NF2 N° 328 – 332 – 334 – 337 à 364 sauf 341 – 342 – 360 – 363

NF3 N° 434 – 440 – 446 – 456 – 457 – 467 – 472 – 475 – 482 à 506 sauf 484 – 490 – 491 – 495 – 496 – 499 – 512 – 522 à 524

DOSSIERS TRAITES

Dossier CSF 06/07 N° 26

U. ST ETIENNE ST JEAN DE BONNEFONDS

Minimes Filles poule K N°104 du 8 octobre 2006

CONSTATANT que lors de la rencontre du championnat de France Minimes Filles poule K N° 104 du 8 octobre 2006, la joueuse GARDET Pauline a eu une participation effective ;

CONSTATANT que cette joueuse est titulaire d'une licence du type B

N° 3920656 ;

CONSTATANT que l'article 4 des règlements particuliers de la compétition n'autorise pas ce type de licence ;

CONSTATANT que suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive, le groupement sportif ST ETIENNE ST JEAN BONNEFONDS ne s'est pas présentée à l'audience du 8 novembre 2006 mais a apporté des éléments par écrit ;

CONSTATANT que les arguments développés nécessitaient un délai, une nouvelle audience a été programmée le 29 novembre 2006 ;

CONSTATANT qu'aucun élément nouveau a été porté à la connaissance de la Commission Fédérale Sportive et de la Commission Fédérale Juridique Section Qualification ;

CONSTATANT que les démarches entreprises par le groupement sportif n'ont pas été ponctuées par une notification du type de licence ;

CONSIDERANT que la joueuse GARDET Pauline n'était pas qualifiée pour évoluer en championnat de France ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Fédérale Sportive décide, en application de l'article 14.5 des règlements sportifs des Championnats et Trophée Coupes de France, de la perte de la rencontre par pénalité avec 0 point au classement.

Mme SERVAGE Marie Noëlle, Président de la Commission Fédérale Sportive ;

Mmes DELPEYROUX, RENARD , MM. ROMERO - COURTIN ont pris part aux délibérations.

Dossiers CSF 06/07 N° 27 et 46

E. Cergy Osny Pontoise

Suite à l'enquête diligentée par la CFS concernant la qualification du joueur DIEUJUSTE Gelthe, au vu des pièces fournies à la Commission Fédérale Juridique Section Qualification la licence a été transformée autorisant la participation en championnat de France. Dossiers classés sans suite.

Dossier CSF 06/07 N° 82

Argenteuil NM3 poule G N° 689 du 2 décembre 2006

Suite à l'enquête diligentée par la CFS concernant la qualification du joueur THIAM Ahmadou, au vu des pièces fournies à la Commission Fédérale Juridique Section Qualification la licence a été transformée autorisant la participation en championnat de France. Dossier classé sans suite.

Dossier CSF 06/07 N° 87

CB IFS NF3 N° 456 du 3 décembre 2006

Non-respect de l'article 9 du règlement particulier NF3 (obligation d'avoir 8 joueuses inscrites sur la feuille de marque). 2^{ème} infraction amende de 100 €

Dossier CSF 06/07 N° 88

CSSL RIXHEIM NM3 N° 779 du 9 décembre 2006

Non-respect de la règle des moins de 21 ans. Amende de 100 €

DEMANDE DE RENCONTRES INTERNATIONALES A L'ETRANGER

B. CHARPENNES CROIX LUIZET les 27 et 28 décembre 2006 à Lausanne